



Grandes cultures

Edition **Poitou-Charentes**

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT** en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

Ce qu'il faut retenir

Colza

- **Stade** : variable de « avant C1 à D2 » (stade C2 majoritaire).
- **Charançon de la tige du colza** : captures dans un tiers des parcelles, surveillance obligatoire !

N°02
11/02/2020



Animateur filières

Céréales à paille / Maïs
Khalid KOUBAÏTI
FREDON Nouvelle-Aquitaine
khalid.koubaiti@fredon-na.fr

Oléagineux
Elodie TOURTON / **Terres Inovia**
e.tourton@terresinovia.fr

Protéagineux
Agathe PENANT / **Terres Inovia**
a.penant@terresinovia.fr

Animateurs délégués

Céréales à paille / Maïs
Romain TSCHÉILLER / **ARVALIS**
r.tscheiller@arvalis.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre Régionale
Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Supervision site de Poitiers

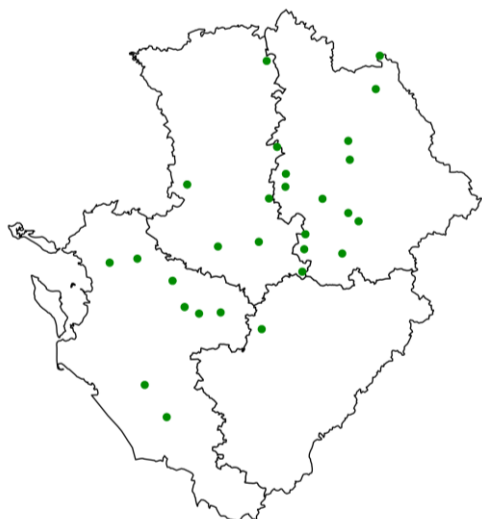
Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.

Reproduction partielle autorisée
avec la mention « extrait du
bulletin de santé du végétal
Nouvelle-Aquitaine Grandes
cultures N°X du JJ/MM/AA »

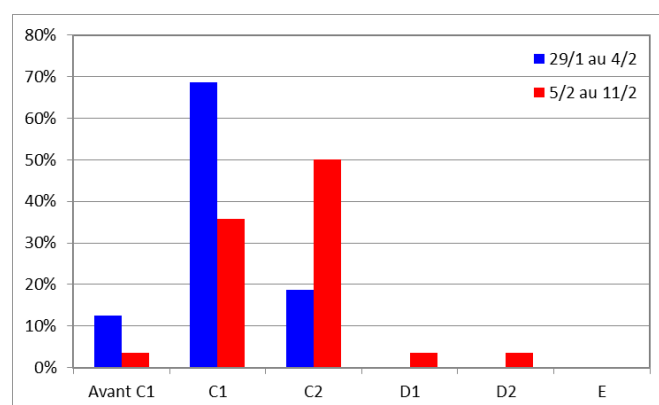


• Stade phénologique et état de la culture

Parmi les 66 parcelles créées dans le réseau colza, 28 sont observées cette semaine. Pour la moitié, le développement du colza atteint au moins le stade C2 (BBCH 31) avec l'apparition de la jeune tige (étranglement vert clair à la base des nouveaux pétioles). Les conditions météo douces et humides pour un mois de février dynamisent la croissance des colzas. Surveillez l'évolution des stades pour positionner les apports d'engrais azoté et soufré à l'optimum (attention à la précocité de reprise de certaines variétés, leur développement est encore plus en avance). Aussi, il faut jongler avec les fenêtres climatiques restreintes pour l'épandage.



Carte des parcelles observées du 5 au 11 février 2020
(Terres Inovia)



Evolution des stades du colza en % de parcelles
(Terres Inovia)

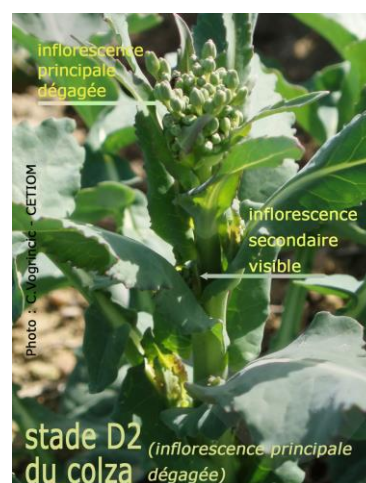
Rappel des stades :

Stade C1 (BBCH 30) : « Reprise de végétation ». Apparition de jeunes feuilles.

Stade C2 (BBCH 31) : « Entre nœuds visibles ». On voit un étranglement vert clair à la base des nouveaux pétioles.

Stade D1 (BBCH 50) : « Boutons accolés encore cachés par les feuilles terminales ».

Stade D2 (BBCH 53) : « Inflorescence principale dégagée ».



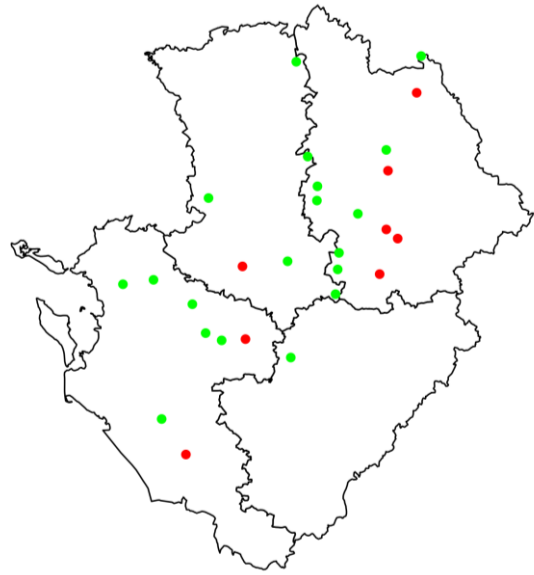
Stades du colza
(Crédit Photo : Terres Inovia)

• Charançon de la tige du colza

Les conditions climatiques instables ne donnent pas lieu à un vol franc et massif du charançon de la tige du colza. L'analyse de risque est compliquée et le meilleur indicateur reste son piégeage dans la cuvette de votre champ.

Les captures progressent timidement dans 30 % des 27 cuvettes observées cette semaine (8 pièges positifs) avec un niveau de piégeage variant de 1 à 42 individus (25 % de pièges positifs la semaine dernière).

Rappel : le vol du charançon de la tige est favorisé par une remontée des températures au-delà de 9°C associé à un temps calme et sec. Il se généralise autour de 12°C.



Carte du piégeage du charançon de la tige du colza du 5 au 11 février 2020

Point rouge : piège positif / Point vert : aucune capture
(Terres Inovia)

Période de risque :

Le risque vis-à-vis du charançon de la tige est avéré quand on conjugue présence de tige tendre et présence de femelles aptes à la ponte. On peut donc considérer qu'au niveau des plantes, le début du stade de risque est atteint lorsque l'allongement des entrenœuds est engagé. Concernant l'aptitude des femelles à la ponte, celle-ci est fonction des températures. Dans des conditions climatiques normales, on considère qu'elle est acquise dans les 8 à 10 jours qui suivent les premières arrivées significatives d'insectes sur la parcelle.

Seuil indicatif de risque :

Il n'est pas déterminé. **On considère que la seule présence du charançon de la tige du colza dans les parcelles constitue un risque.** Sa nuisibilité est due au dépôt d'œufs dans les tiges en croissance engendrant de graves déformations de ces dernières voire leur éclatement.

Évaluation du risque

Les températures restent favorables au vol à l'inverse des rafales de vent et des passages pluvieux. Les colzas poursuivent leur développement et vont tous présenter de la tige tendre sous peu !

Les captures de charançons de la tige du colza sont effectives depuis 3 semaines sur le Poitou-Charentes : **le risque est actuellement modéré mais peut devenir fort avant le prochain BSV.**

- Pour les situations avec captures : vérifiez la présence de tige tendre et les fenêtres climatiques disponibles pour prendre en compte le risque (météo instable).
- Pour les situations où l'insecte n'a pas encore été piégé : **surveillez vos cuvettes** (notamment en fin de semaine où une accalmie est prévue).

Pour aller plus loin :

[Surveillance et lutte contre le charançon de la tige du colza](#)

Attention aux confusions : séchez les insectes avant de les observer.

Le charançon de la tige du chou n'est pas considéré comme nuisible pour le colza dans nos conditions et il est important de ne pas le confondre avec le charançon de la tige du colza. Ces deux charançons arrivent généralement au même moment mais parfois le charançon de la tige du chou est plus précoce.

Pour aller plus loin sur le charançon de la tige du chou :

[Surveillance du charançon de la tige du chou](#)

Reconnaître le charançon de la tige du colza et le différencier de celui de la tige du chou

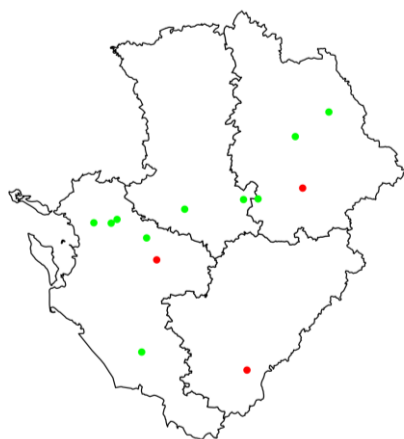
Le charançon de la tige du chou, inoffensif pour le colza. Le corps est noir et recouvert d'une abondante pilosité rousse. Il possède une tache blanchâtre entre le thorax et l'abdomen ainsi que le bout des pattes rousses.



Le charançon de la tige du colza est par contre préjudiciable. Il est plus gros, son corps est gris cendré, avec le bout des pattes noires.

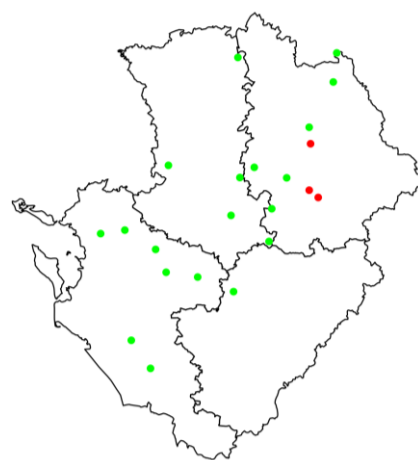


Hors réseau, des captures de charançons de la tige du chou sont signalées dans plusieurs pièges de Charente-Maritime alors que le charançon de la tige du colza est absent. Pour information, les cartes de piégeages de cet insecte – non considéré comme ravageur du colza – ces 2 dernières semaines :



Carte du piégeage du charançon de la tige du chou du 29 janvier au 4 février 2020

Point rouge : piège positif (1 à 23 insectes) / Point vert : aucune capture (Terres Inovia)



Carte du piégeage du charançon de la tige du chou du 5 au 11 février 2020

Point rouge : piège positif (1 à 3 insectes) / Point vert : aucune capture (Terres Inovia)

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures / Edition Poitou-Charentes sont les suivantes :

Agriculteurs, Agri Distri Services, ARVALIS INSTITUT DU VEGETAL, Bien aimé négoce, CA 17, CA79, CA86, CAP Faye sur Ardin, CAVAC, CAVAC Villejeus, CEA Loulay, Coop La Tricherie, Coop de Mansle-Aunac, Coop De Matha, Coop Saint Pierre de Juillers, Coop Sèvre et Belle, Ets Lamy, FDCETA 17, FREDON, Lycée Xavier Bernard, NEOLIS, OCEALIA, Soufflet Agriculture, Terre Atlantique, Terrena Innovation, Terres Inovia.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto "